

Une reporter de Quotidien signale à la police des catholiques qui prient devant une église

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 17 novembre 2020

Source [Valeurs actuelle] Alors que des manifestations ont eu lieu dans toute la France contre l'interdiction des cultes, une chroniqueuse de l'émission a demandé aux policiers présents à l'une d'entre elles pourquoi ils ne réagissaient pas aux prières prononcées.

« *Des policiers, mais aucune verbalisation* », s'étonne la chroniqueuse. L'émission Quotidien a une fois de plus été le théâtre d'une [séquence stupéfiante](#) lundi 16 novembre au soir. Alors que les messes sont interdites en vertu du confinement, le talk-show s'est rendu à plusieurs rassemblements qui ont eu lieu [dans toute la France](#), organisés par des catholiques souhaitant protester contre ce qu'ils estiment être une entrave à la liberté de culte. Et on y voit notamment une reporter de l'émission s'enquérir auprès de policiers présents à l'un d'eux s'il est légal d'entendre la foule réciter un « Notre Père » sur le parvis d'une église.

Les faits se déroulent à Rennes, devant la cathédrale Saint-Pierre. La chroniqueuse commence par rencontrer les jeunes organisateurs de la manifestation, qui lui indiquent leur volonté de respecter les gestes barrières et de lancer un message de revendication. L'équipe de Quotidien attend alors la foule, qui s'installe devant l'édifice sous le regard de quelques policiers. « *Qu'est-ce qui est légal ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ?* », s'interroge la reporter de l'émission, qui va interpellé une première fois ces derniers pour leur rappeler que « *le ministre de l'Intérieur souhaitait que l'on verbalise dès ce week-end* » les croyants qui priaient devant les églises. Les forces de l'ordre lui répondent alors que la manifestation est « *déclarée* ».

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)